



# CGT de la ville de LYON



## Déclaration préalable CGT pour le CT du 8 novembre 2021 (Pouvoir d'achat)

Mesdames, Messieurs

Vous présentez ce jour, deux dossiers qui impactent le pouvoir d'achat des salarié.es de la ville de Lyon. Le RIFSEEP avec des augmentations prévues en 2022, mais nous allons voir que cela concerne principalement les cadres et le dossier des mutuelles avec des hausses prévues à hauteur de 6%.

Vous n'ignorez pas que la question du pouvoir d'achat est centrale dans la préoccupation de nos concitoyens, en particulier des plus bas revenus. Il est maintenant démontré que la part des charges fixes ne cesse d'augmenter et que le reste à vivre devient insuffisant.

En France, 22 % des salariés perçoivent moins de 1 500 € nets par mois et près de 31 % se situent entre 1 500 € et 2 000 € nets. Cela représente plus de 50% des français.

A la Ville de Lyon 23,7% des agents de perçoivent moins de 19 000€ net par an (soit une moyenne de 1 583€ par mois) et 32,2% touchent entre 19 000 et 22 000€ (chiffres du bilan social 2020).

A l'inégalité des revenus, s'ajoute une différence de patrimoine.

La moitié des ménages les plus riches concentre 92% du patrimoine de l'ensemble des ménages. Selon l'INSEE, les 10% de ménages les plus aisés disposent d'un patrimoine d'au moins 607 700 euros, contre 3 800 euros pour les 10% de ménages les plus modestes.

Une municipalité qui s'affiche du côté du progrès social et de la « promotion des services publics » devrait avoir à cœur de corriger ces inégalités ou du moins de ne pas les aggraver. Si vous en faites un peu, notamment pour corriger les inégalités de régime indemnitaire entre les femmes et les hommes, ce n'est d'évidence pas assez.

En ce qui concerne le RIFSEEP, en catégorie C, les agents diplômés en secteur des soins à la personne, seraient augmentés en 2022 de 1 380 € par an soit 115€ par mois. Les autres n'auraient rien ? Par contre dans l'annexe 4, et en la comparant avec celle de la délibération de 2019, nous pouvons voir que beaucoup de cadres sont augmentés, en particulier pour les grades les plus élevés, ce que ne reflète pas complètement le tableau communiqué en page 11 du rapport. Nous y reviendrons plus en détail lors de l'examen de ce dossier.

Pour la mutuelle protection santé, là, vous annoncez une augmentation de 6% pour 2022 et une participation de l'employeur, qui si elle est en hausse, ne couvre pas la totalité de l'augmentation.

Est-ce là une politique de progrès social ?

Non. De toute évidence, la grande masse des agents de catégorie C, qui n'auront pas d'augmentation du RIFSEEP, ni du SMIC, ni d'aucun revenu verront encore leur pouvoir d'achat diminuer en 2022, dont une part sera de votre fait avec l'augmentation de leur cotisation mutuelle santé.

Nous vous rappelons qu'être bien couvert, en bonne santé, contribue au bien-être au travail et à l'efficacité du service public. Faut-il vous rappeler qu'avant le contrat de groupe, une partie des agents, sans couverture mutuelle, venaient travailler en voyant ou en entendant mal faute de pouvoir se payer les lunettes et prothèses nécessaires.

Nous craignons, pour notre part, que ce recul du pouvoir d'achat annoncé en 2022 n'entraîne des désaffiliations de mutuelle, qui a apparemment déjà commencé.

Mesdames et messieurs les élu.e.s municipaux, vous n'êtes pas responsables de la perte de pouvoir d'achat sur le point d'indice, de la non hausse du SMIC, de la hausse de l'énergie qui impactent fortement le pouvoir de vos agents, comme de l'ensemble des français.

Mais Mesdames et messieurs les élus vous ne ferez pas une politique de progrès social si vous maintenez en l'Etat les rapports sur le RIFSEEP et la mutuelle santé tels qu'ils nous sont présentés aujourd'hui. Si vous en aviez la volonté, vous donneriez des directives à votre administration, pour que celles et ceux qui sont en première ligne et qui sont souvent les plus modestes, ne perdent pas, du fait de vos décisions, de pouvoir d'achat en 2022.

Je vous remercie.

---

**Rejoignez la CGT pour défendre le service public,  
nos emplois et nos conditions de travail !**



**10 rue Joseph Serlin 69001 Lyon**

**Tél 04 72 10 39 46**

**[cgtvillede lyon.fr](http://cgtvillede lyon.fr)**

